

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

MAUDITE MORT P.4

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,
ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tel. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59

16^e sommet de l'UEMOA à Lomé



Le Président Faure Essozimna Gnassingbé

**Les Chefs d'Etat décident
d'institutionnaliser une revue des
réformes dans les Etats membres** P.4

- Faure Gnassingbé reconduit président en exercice de l'Union

Adoption du nouveau code électoral pour des législatives transparentes :

**- Nicolas Lawson ne trouve
rien à reprocher au Code**

**- L'ANC et son Collectif
préfèrent l'insurrection
aux élections**



Nicolas Lawson du PRR



Me Zeus Ajavon du collectif



Me Dodji Apevon du CAR

**- Le CAR après avoir rejeté à maintes reprises
les discussions, demande le consensus** P.3

Coin du Civisme

**Une marche de protestation
n'est pas synonyme de
destructions des biens
publics et privés** P.3

Du rififi à l'ANC :



**- Quand une militante traite
Jean-Pierre Fabre de menteur**
**- Jean Eklou, le délégué national
à la jeunesse de l'ANC chassé à Bè** P.3

En vue d'améliorer les conditions de détention à la prison civile de Lomé Le gouvernement décide la construction de deux nouvelles prisons dans la capitale

Prévue pour accueillir 666 personnes, la prison civile de Lomé construite à l'époque coloniale comptait au 22 mai 2012, 1938 détenus dont 55 femmes. Une surpopulation qui engendre la détérioration des conditions de détention, provoquant des décès en cascade des détenus : plus de dix-sept morts depuis le début de cette année. Une situation qui n'a pas laissé indifférentes les organisations de défenses des droits de l'Homme qui ont tiré la sonnette d'alarme. Le problème de surpopulation n'est pas propre à la prison civile de Lomé (216%) car en effet, la moyenne nationale atteindrait 156% et 407% pour la prison de Tsévié.

Conscient de cette situation, le gouvernement a décidé en Conseil des ministres du 1er juin la construction de deux nouvelles prisons à Lomé pour désengorger celle déjà existante et l'amélioration de la procédure judiciaire qui jusque-là est restée très lente.

Le Conseil des ministres a relevé la détérioration de l'état sanitaire et les carences alimentaires de ce lieu de détention. " L'état des lieux qui est fait par le Garde des Sceaux montre un engorgement excessif de nos prisons, avec un taux d'occupation sur le plan national de 156%, et pour la prison de Lomé de 216%, un état sanitaire défectueux et des problèmes d'alimentation ", a indiqué le communiqué du Conseil des ministres qui souligne que " des mesures énergiques proposées par le Garde des Sceaux et adoptées par le Conseil des ministres sont envisagées dans l'immédiat, à moyen et à long termes ".

Dans l'immédiat, il est envisagé des mesures administratives devant permettre la rapidité dans le traitement des dossiers devant les tribunaux et éviter la lenteur procédurière. De même des mesures de libérations conditionnelles ou de remise de peine seront mises en œuvre.

Sur le plan sanitaire par ailleurs, des actions urgentes sont entreprises. " La poursuite de l'opération consultations médico-chirurgicales suivie de soins dans toutes les prisons, la dotation de matelas à chaque détenu, l'assainissement

des prisons par l'instauration d'une journée " prison propre ", l'approvisionnement des infirmeries en produits pharmaceutiques ".

S'agissant des mesures à moyen terme, on peut énumérer quatre : la construction de deux prisons à Lomé (une pour les condamnés et une pour les personnes en détention préventives), la construction d'une maison d'arrêt dans le ressort de chaque tribunal correctionnel, la réhabilitation des prisons existantes et la mise en place d'un véritable service de santé carcérale.

Cette décision prise par le gouvernement est à saluer, cependant, il importe de veiller sérieusement à sa mise en œuvre afin d'arrêter le cycle des décès dans nos prisons en général et dans celle de Lomé en particulier. Les prisonniers, quels que soient les crimes qu'ils ont commis ont des droits, notamment le droit à la vie, au logement et à la santé.

Eviter d'envoyer des gens en prison pour montrer notre " force "

Nous sommes dans une certaine mesure la cause du surpeuplement de nos prisons. Car des problèmes qui pouvaient être réglés à l'amiable sont transportés devant les tribunaux. " Il y a des gens qui sont en prison simplement à cause de délits mineurs : vols de portables, vols de poules, de coqs. En même temps, il y a des gens qui sont en prison parce qu'ils ont commis des crimes ", faisait remarquer, André

Kangni Afanou du Collectif des Associations contre l'Impunité au Togo (CACIT).

Le directeur de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, M. Kodjo Gnambi Garba en est bien conscient. Répondant aux journalistes sur cette question de surpeuplement, le 22 mai 2012, il déclarait : " il y a aussi une floraison d'infractions et multitude de délinquants. On ne peut pas dire que nos prisons sont pleines et quand quelqu'un pose un acte répréhensible on le laisse dans la rue ".

Mais en même temps, il fait remarquer : " Nous nous plaignons qu'il y a trop de prévenus, mais quand quelqu'un nous fait quelque chose, nous prenons la direction de la police ou de la gendarmerie. On ne se dit pas que les prisons sont pleines, il faut laisser tomber. Et si on ne les envoie pas en prison, on dit que le juge est complaisant ou, qu'il a été soudoyé. Il faut aussi que la société sache que ce ne sont pas toutes les infractions qui conduisent les gens en prison. Il faut qu'on comprenne que ce n'est pas forcément en prison qu'on résout les problèmes. La solution peut être dans la liberté ".

Il est souhaitable également que les services chargés de la réinsertion des détenus libérés, travaillent efficacement et organisent le suivi de ceux-ci. Ce qui les empêchera de retourner en prison une fois libérés comme ce fut le cas en 2011. Près de 358 détenus avaient été libérés par le ministère de la Justice et le Chef de l'Etat a remis la peine à près de 200 autres. Malheureusement, en moins de six mois, la moitié s'était de ces gens retrouvée en prison. Seule une bonne réinsertion pourra constituer un frein à la récidive.

Pierre A.

Adoption du nouveau découpage électoral et du code électoral Le NET défavorable, fait des propositions

Un mois seulement après sa naissance, le Nouvel Engagement Togolais (NET), une formation politique de l'opposition se signale sur la scène politique togolaise. Ce sont le nouveau découpage électoral et le nouveau code électoral adoptés par le parlement respectivement les 25 et 31 mai 2012, qui ont été au centre d'une conférence de presse organisée par ce parti à son siège à Lomé. Il s'est agi également pour le parti de Gerry Taama de faire des propositions sur le découpage électoral et le code électoral.

" Les 25 et 31 mai 2012, le gouvernement a fait voter par l'Assemblée nationale, dominée par la majorité présidentielle, deux projets de loi portant sur le code et le découpage électoral. Cette introduction fait suite à des tentatives de concertation avec plusieurs partis politiques, qui ont toutes échoué. La loi portant découpage électoral a même été boudée par les députés de l'UFC, pourtant en alliance avec la majorité présidentielle au parlement ", a déclaré d'entrée le président du NET, Gerry Taama. Le NET tout en saluant cette initiative, sou-

haite un regroupement de partis politiques de l'opposition, pour présenter un front uni et avoir une visibilité quant à l'objet des revendications.

Le Nouvel Engagement Togolais estime au sujet des deux lois votées à l'Assemblée nationale que " le code électoral tel que présenté ne résout pas les aberrations constatées à l'issue des élections législatives de 2007, où le RPT avec 40% des suffrages exprimés s'était adjugé 62% du parlement, alors que deux partis de l'opposition présents à l'Assemblée nationale, avec 46%, s'en sortent avec 38% ".

Ce parti trouve impérieux que pour les élections prochaines soient corrigées les distorsions observées, afin d'offrir à tout citoyen, la représentativité de son vote à l'échelle nationale.

Pour pallier ces insuffisances, le parti de Gerry Taama propose que soient programmées de façon combinée les législatives et les locales (préfectorales), suivies des élections sénatoriales deux mois après. Ces élections devraient donc consacrer le bicamérisme dans notre pays, avec 71 sénateurs à raison de 2 par préfecture et un pour la ville de Lomé, et 77 députés dont deux de la

diaspora. Le parlement sera ainsi composé de 148 élus, dont au minimum 3 par préfectures.

Cette formation politique précise par ailleurs que le vote de la diaspora soit introduit pour les élections législatives prochaines et demande que dans la structure de la CENI, des CELI, CLC et Bureaux de votes, on y trouve que trois composantes, les partis de la mouvance gouvernementale, les partis de l'opposition, et la société civile.

Le NET s'oppose également au vote par anticipation et demande sa suppression de même que celui par procuration et dérogation " visant à régler les soucis de disponibilité des éléments des forces de défenses le jour des élections ".

Pour finir, le NET pense que les enjeux des élections législatives de 2012 devraient permettre à l'Assemblée nationale d'être un instrument de contre-pouvoir et non aux élus du peuple d'aller faire de la simple figuration à l'hémicycle.

Ces propositions seront transmises au chef de l'Etat qui, indique le parti, a la force de faire changer les choses.

P.A.

Amélioration de la qualité des infrastructures routières au Togo Les acteurs du secteur des TP outillés sur de nouvelles techniques

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du secteur des travaux publics, le Ministère des Travaux Publics organise, du 04 au 30 juin 2012 à l'hôtel mercure Sarakawa, grâce au soutien de l'Union Européenne, un séminaire de formation sur l'utilisation des logiciels dans la conception et le dimensionnement des routes, bâtiments et ouvrages d'art au Togo. Une parade trouvée pour " préparer les différentes équipes à être à la hauteur des défis techniques qui se présentent ", a déclaré à l'ouverture des travaux dudit séminaire, le ministre des Travaux Publics, Andjo Tchamdja.

Pendant quatre semaines, 30 cadres évoluant dans le secteur des TP (techniciens et ingénieurs génie civil) issus des cabinets d'ingénierie, des entreprises de construction BTP, du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) et de l'administration des TP vont être outillés sur les infrastructures routières. Plusieurs sous-thèmes sont à l'ordre du jour, notamment " la conception et le dimensionnement des chaussées routières par l'application de logiciels d'infrastructures (Autodesk Robo, Covalis, Alis, ...) ", " les conception et calcul des structures de bâtiments, d'ouvrages d'art ainsi que le franchissement par l'application de logiciel se structure ", et " l'entretien de bâtiments et d'ouvrages d'art ".

Cette formation vise en aval à améliorer davantage la qualité des travaux d'aménagement des infrastructures routières au Togo afin de ne pas saper la politique des grands travaux initiée depuis près de deux ans par les autorités togolaises.

Ouvrant les travaux dudit séminaire de formation, le ministre des TP, Andjo Tchamdja a souligné que " le manque de renforcement des capacités des opérateurs techniques du secteur, qu'il s'agisse des cabinets d'étude et de contrôle ou



La table d'honneur à l'ouverture des travaux

des entreprises d'exécution, a des répercussions sur la qualité des travaux réalisés ". Et, poursuit-il, " il apparaît donc urgent de préparer les différentes équipes à être à la hauteur des défis techniques qui se présentent ".

" Dans le souci d'améliorer la qualité dans l'exécution des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures routières au Togo, le Gouvernement a fait adopter dans une première phase, un nouveau code de marché et entend à présent, entamer une autre phase devant contribuer à l'amélioration de l'exécution des travaux routiers ", a indiqué, dans son mot de bienvenue, le Directeur Général des TP, Kafitine B. Tchédé Issa. Celui-ci a réaffirmé " la détermination de la direction générale des Travaux Publics à œuvrer efficacement et à donner le meilleur d'elle-même, afin que les moyens financiers et les investissements importants consentis dans le domaine routier, puissent nous donner des infrastructures de qualité et pérennes et ce conformément aux normes en vigueur ".

Le directeur de l'INSTIC-Togo, Hechni Khoubi a, quant à lui, salué l'initiative des autorités togolaises et témoigné sa gratitude au gouvernement pour la confiance placée en son institut. Il a souligné que les nouvelles techniques, notamment la maîtrise des logiciels Autodesk Robo, Covadis, Alis, etc. vont considérablement améliorer les prestations des techniciens qui, autrefois, faisaient recours à des formules théoriques et autres calculatrices pour leurs opérations.

JPB

Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vente et Installation d'Alarme de voiture

Adoption du nouveau code électoral pour des législatives transparentes : Nicolas Lawson ne trouve rien à reprocher au Code L'ANC et son Collectif préfèrent l'insurrection aux élections Le CAR après avoir rejeté à maintes reprises les discussions, demande le consensus

Les Togolais s'apprêtent à aller aux élections législatives dans les prochains mois. L'Assemblée nationale vient d'adopter à cet effet le code qui devra régir le processus électoral dans l'équité et la transparence. L'adoption de ce code intervient après plusieurs tentatives du gouvernement pour amener toute la classe politique à apporter sa contribution puisque le texte en question est la résultante du travail abattu par le Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) rénové, et des recommandations de l'UE, sans oublier l'Accord Politique Global.

En clair, malgré le boycott du CAR et de l'ANC, les autres formations politiques, y compris la CDPA et l'OBUTS, ont activement pris part à l'élaboration du texte auquel le gouvernement a intégré les recommandations de l'UE pour sortir un code dont aucun parti politique, ni membre de la société civile ne relève d'articles pouvant favoriser les fraudes au cours du scrutin. Mais le comble, c'est que ces partis qui ont refusé tout dialogue avec le gouvernement, crient à un passage en force après l'adoption dudit code par l'Assemblée Nationale.

Pour le collectif "Sauvons le Togo", le gouvernement a opéré un passage en force avec l'adoption par l'Assemblée Nationale du code électoral et le découpage électoral. Dans une longue déclaration rendue publique le lundi dernier, le collectif prétend "que le pouvoir en place s'est rendu coupable d'un double coup de force contre la législation électorale et le peuple Togolais". Pour ce collectif, "le pouvoir en place a fait adopter par l'Assemblée nationale, où il dispose d'une majorité mécanique, une loi portant code électoral et une seconde loi fixant le nombre de député sans aucun consensus sur les réformes du code électoral et du découpage électoral".

Quel crédit l'on peut accorder à

cette déclaration qui fait croire que le gouvernement n'a jamais appelé l'opposition, y compris l'ANC (membre du collectif), à dialoguer afin de dégager un consensus sur ces réformes. Et pourtant, c'est au vu et au su du peuple togolais et de la communauté internationale que l'ANC a toujours décliné l'appel au dialogue du gouvernement. L'on peut affirmer que les objectifs de ce collectif sont ailleurs. Il s'agit pour lui de prendre le pouvoir non pas par la voie démocratique à travers les urnes mais plutôt par l'insurrection. Et le mot est sorti de la bouche du coordonnateur du collectif "Sauvons le Togo", le professeur Zeus Ajavon. "Nous avons une panoplie de moyens et si on nous pousse à l'insurrection, nous n'hésiterons pas". Tel est en réalité l'objectif poursuivi par ce fameux collectif depuis sa création. Les responsables de ce collectif feront mieux de dire à leurs militants que leur objectif n'est pas d'aller aux élections quelle que soit la transparence du scrutin mais plutôt l'insurrection pour renverser le pouvoir démocratiquement élu par le peuple. Seulement, vont-ils réussir leur entreprise ?

Me Ajavon Zeus, un avocat qui a perdu tous ses procès, peut-il conduire les marcheurs à l'insurrection dans un pays qui baigne dans la démocratie ? Dans sa plate-forme revendicative, le collectif parle de "la volonté du peuple togolais de recouvrer ses droits et libertés arbitrairement confisqués". De quelle confiscation des libertés s'agit-il au moment où le collectif a la liberté de marcher quand il veut et où il veut sans être inquiété ? Est-ce au nom de cette liberté confisquée que la télévision nationale diffuse ses manifestations ? Est-ce toujours au nom de cette liberté confisquée que les responsables du collectif prennent d'assaut les médias privés pour appeler les Togolais à l'insurrection ?

Si cette confiscation de la liberté permet aux citoyens de s'exprimer librement, de mener librement leurs activités sur toute l'étendue du terri-

re sans être inquiétés, alors nous pensons qu'elle est plutôt une bonne chose. Ailleurs, dans les pays où il y a eu insurrection, ce sont toutes les libertés qui sont confisquées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de liberté d'expression, ni de manifestation de rue, pas de partis politiques de l'opposition, bref pas de démocratie. Est-ce que le Togo sous Faure Gnassingbé ressemble à cela ? Me Ajavon Zeus et ses comparses diront oui, mais le peuple togolais dira non parce qu'il sait que sa liberté n'est ni de près ni de loin confisquée par qui que ce soit.

La lucidité de Nicolas Lawson

Le président du PRR, Nicolas Lawson, dans une interview accordée à notre confrère l'Union, demande au CAR et à l'ANC de dire au peuple les articles du nouveau code électoral qui portent préjudice à la transparence des élections.

"Moi, je vais être sincère avec vous. Qu'on me dise ce qui est dans ce code électoral et qui porte préjudice aujourd'hui. Moi, je suis allé demander qu'on mette en ma possession ce nouveau code électoral, et je peux vous dire qu'il y a quelques modifications. Et le pouvoir a pris la peine de ne pas mettre dans ce code des dispositions contraires à la Constitution en vigueur. Il a maintenu l'accord sur la composition de la CENI obtenu dans le cadre de l'APG".

Cette prise de position honnête de la part de M. Nicolas Lawson coupe l'herbe sous les pieds des responsables de l'opposition, notamment du CAR, de l'ANC et du collectif "Sauvons le Togo" qui passent leur temps à fustiger ce code mais qui sont incapables de citer un seul article qui est susceptible de porter préjudice à la transparence du scrutin. Le président du PRR qui n'est pas souvent tendre avec le pouvoir, vient de cracher une vérité qui permettra à coup sûr au peuple de découvrir la vraie face de ces partis.

Le CAR quémande le dialogue

Après avoir décliné à maintes

reprises l'appel au dialogue du gouvernement, le CAR, suite à l'adoption du code électoral et du découpage électoral, sort un communiqué laconique pour dénoncer "le coup de force" et réclamer le dialogue.

"Le CAR demande instamment au pouvoir de prendre les dispositions nécessaires pour faire reprendre les discussions en suspens en vue de la recherche du consensus sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles, notamment celles relatives au code et au découpage électoral". Et pourtant ce parti dont le président d'honneur Me Yaovi Agboyibo a eu à gérer la Primature en 2007, choisi de suivre l'ANC dans sa stratégie politique consistant à dire toujours non à tous les dialogues. L'on se demande de quel dialogue en suspens parle le CAR ? Si c'est le dialogue à trois, c'est-à-dire le dialogue entre le RPT, l'ANC et le CAR, il convient de rappeler que les dirigeants de l'ANC et ceux du CAR avaient exigé que l'ordre du jour du dialogue tripartite (partis parlementaires, gouvernement et l'ANC) commence par la limitation de mandat présidentiel ou il n'y aura pas de dialogue. C'est ainsi que le parti de Me Agboyibo et l'ANC ont définitivement mis un terme à ce dialogue.

Le CAR devrait mieux expliquer le dialogue en suspens dont il est question car, son allier l'ANC n'a pas le cœur au dialogue mais plutôt à l'insurrection dont promet le collectif "Sauvons le Togo". Seulement, l'on se demande si cette insurrection tant recherchée aura lieu un jour, puisque le Togo a déjà vécu pareil événement le 05 octobre 1990. D'ailleurs, ceux sont les mêmes marcheurs des samedis qui s'y adonnent encore pour le collectif.

Si depuis plus de deux ans, l'ANC peine à mobiliser les marcheurs, est-ce le collectif pourra-t-il mieux faire ? L'avenir nous le dira.

Aliziou Dominique

Du rififi à l'ANC :

Quand une militante traite Jean-Pierre Fabre de menteur Jean Eklou, le délégué national à la jeunesse de l'ANC chassé à Bè

"Jean-Pierre Fabre, tu es un vrai menteur. Tu n'as fait que mentir depuis le début jusqu'au jour d'aujourd'hui. Tu nous as promis de prendre le pouvoir des mains de Faure Gnassingbé que tu accuses d'avoir volé ta victoire. Et depuis deux ans, nous marchons chaque samedi pour cette cause, mais jusqu'à présent nous ne voyons rien venir. Tu nous as rassurés que les 09 députés exclus de l'Assemblée Nationale allaient y retourner. Jusqu'à ce jour ces députés sont toujours à la maison alors que l'actuelle législature est en fin de mandat. Tu nous as également dit lors de la marche de samedi 19 mai que le gouvernement n'adopterait jamais le code électoral. Aujourd'hui c'est chose faite, ce code a été bel et bien voté par l'Assemblée Nationale. Tu passes ton temps à nous mentir mais aujourd'hui, je me dois de te cracher la vérité". Ainsi fulminait une fervente militante de l'ANC nommée N'Kafuto qui a toujours participé aux marches depuis le temps de l'UFC jusqu'à l'ANC.

Cette dame a surpris tout le monde le samedi 26 mai 2012 lors de

la marche hebdomadaire de l'ANC en osant dire ce que tous les militants pensent tout bat. Ce jour-là, dame N'Kafuto n'a pas mâché ses mots ; elle a craché la vérité à Jean-Pierre Fabre. Le comble, c'est que lorsqu'elle parlait, la foule a commencé par quitter les lieux en murmurant : "C'est la vérité, c'est la vérité !". Nombreux étaient les militants qui étaient d'accord avec les propos de la dame dont personne ne peut remettre en cause le militantisme.

Tout honteux, Jean-Pierre Fabre n'a pas pu ouvrir la bouche pour répondre à cette dame. C'est Patrick Lawson qui a tenté de rassurer la foule qui a fini par comprendre que Jean-Pierre Fabre est un politicien menteur. Voilà les conséquences de la politique de mensonge. Jean-Pierre Fabre pensait que les marcheurs de samedi étaient des ignares prêts à avaler n'importe quelle couleuvre qu'il leur servirait. Mais le samedi dernier, le président de l'ANC s'est rendu compte des limites de sa politique basée essentiellement sur le mensonge.

L'on comprend aisément pourquoi Jean-Pierre Fabre et ses affidés ont

rejoint le fameux collectif "Sauvons le Togo" qui promet un pétard mouillé, en l'occurrence l'insurrection. Ainsi, quand les choses vont capoter, le président de l'ANC ne manquera pas de pointer un doigt accusateur sur Me Ajavon Zeus comme responsable de l'échec. C'est vraiment regrettable pour le président de l'ANC, le Franco-togolais Jean-Pierre Fabre, de subir cet affront humiliant d'une militante qui a eu le mérite de lui dire qu'il est menteur.

Le comble, c'est que le délégué national à la jeunesse de l'ANC, Jean Eklou, a failli se faire lyncher par les jeunes du quartier Bè lorsqu'il était allé tenter de les remobiliser pour reprendre le chemin des marches qu'ils boudent ces derniers temps. Les jeunes l'ont renvoyé d'aller se faire voir ailleurs parce que lui et son mentor Jean-Pierre Fabre sont de gros menteurs incapables de tenir leurs promesses. Ces jeunes très remontés contre les mensonges répétés de leur président Jean-Pierre Fabre, ont donc chassé le malheureux Eklou en lui disant de ne pas compter sur eux pour

une quelconque marche.

Au regard de cette situation, il n'est pas exclu que la prochaine fois, les militants de l'ANC se donnent le plaisir de le lapider comme il en a fait à son bienfaiteur Gilchrist Olympio. Le hic dans cette histoire, c'est le mutisme de nos confrères présents à cette séance de vérité. Eux qui sont prêts à colporter les petites histoires, même les plus incroyables sur les autorités, voire à inventer des mensonges sur d'honnêtes citoyens, n'ont pas trouvé important de rapporter au public les quatre vérités de dame N'Kafuto à Jean-Pierre Fabre. Si c'était une militante de l'UNIR qui avait craché ces vérités contre les dirigeants de ce parti, ses journalistes godillots de l'ANC en auraient fait certainement leur chou gras sur les radios et télévisions privées. Mais comme il s'agit de Jean-Pierre Fabre, ces confrères se sont tus comme des carpes.

Ce qui est sûr, c'est que Jean-Pierre Fabre a été mis à nu et aujourd'hui les Togolais savent qu'il est un menteur.

Aliziou Dominique

Coin du civisme

Une marche de protestation n'est pas synonyme de destruction des biens publics et privés

Depuis un certain temps dans nos pays africains et en particulier au Togo, les marches de protestation sont synonymes de destruction des biens publics et privés, et même d'atteinte à la vie humaine.

La marche de protestation est un droit absolu, mais elle doit se faire selon les règles édictées par la société dans laquelle l'on vit.

Ce droit est d'ailleurs reconnu par la Constitution togolaise. Mais quand les protestataires s'illustrent dans des actes de vandalismes, notamment par la destruction des biens publics et privés ou des actes criminels (homicide volontaire et involontaire, etc.), il faut vraiment se poser des questions quant à leur moralité et leur conviction.

Il faut que les organisateurs desdites marches, notamment les partis politiques, sachent que pour réussir une mobilisation des masses avec efficacité, il faut définir une stratégie, se fixer une finalité et se donner les moyens appropriés ainsi qu'une ligne de conduite. Il faut également qu'ils forment leurs adeptes au respect des biens publics et privés.

Nous sommes en train de creuser sans le savoir un gouffre effroyable dans lequel le pays risque de sombrer si de tels actes barbares se perpétuent. Nous occasionnons des gâchis au nom de la démocratie alors que celle-ci n'est pas synonyme de violence, ni de rejet de l'autre.

Battre le pavé pour exprimer son indignation, sa désolidarisation ou même son soutien à quoi que ce soit, c'est bien car c'est notre droit le plus absolu. Mais nous devons surtout éviter de poser des actes inciviques qui peuvent tout remettre en cause.

Carole AGHEY

16e sommet de l'UEMOA à Lomé

Les Chefs d'Etat décident d'institutionnaliser une revue des réformes dans les Etats membres - Faure Gnassingbé reconduit président en exercice de l'Union

Lomé a été hier la capitale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en abritant la 16e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de cette organisation sous-régionale.

Six sur huit chefs d'Etats et de gouvernement, à savoir Yayi Boni du Bénin, Blaise Compaoré du Burkina Faso, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Issifou Mahamadou du Niger, Macky Sall du Sénégal et Faure Gnassingbé du Togo ont pris part à cette session ainsi que le Premier ministre malien, Docteur Cheikh Modibo Diarra et le ministre bissau-guinéen des Finances, M. Abubacar Demba Dahaba qui ont représenté les présidents de leurs pays respectifs.

A l'ordre du jour de cette réunion au sommet figuraient plusieurs sujets parmi lesquels l'état du processus d'intégration, la situation sécuritaire au sein de la sous-région, la situation politique et sociale ainsi que la situation alimentaire au sein de l'Union.

Selon le communiqué final lu par le président de la Commission de l'UEMOA, M. Cheikhe Hadjibou Soumaré, à l'issue du huit-clos des chefs d'Etat et de gouvernement, la Conférence a relevé, au sujet de l'état du processus d'intégration, les progrès enregistrés dans l'exécution du Programme Economique Régional (PER 2006-2011). Elle s'est toutefois préoccupée des lenteurs apparues dans la mise en œuvre des réformes au sein des Etats membres de l'UEMOA.

Pour pallier ces lenteurs, les chefs d'Etats et de gouvernement ont décidé d'institutionnaliser une revue annuelle des réformes dans les Etats de l'Union à l'occasion



des rencontres placées sous la conduite des chefs de gouvernement.

Il importe de souligner que cette décision a été suscitée par une proposition du président Faure Gnassingbé visant à trouver un début de solution au problème que posent les lenteurs dans la mise en œuvre effective des textes communautaires dans les Etats membres.

La Conférence a en outre suivi avec attention l'exposé du rapport du Panel de haut niveau sur la vision 2020 de l'UEMOA et demandé la poursuite de la réflexion autour des thèmes majeurs sous l'égide du Conseil des ministres.

Analysant la situation politique et sociale de l'Union, la Conférence a notamment condamné les coups d'Etat militaires survenus au Mali et en Guinée-Bissau et affirmé sa fermeté contre de telles pratiques.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont encouragé les hautes autorités de la transition malienne et tous les autres acteurs à tout mettre en œuvre pour un retour rapide de la paix dans le nord du pays et la restauration de l'intégrité territoriale du Mali. Ils ont également appelé au respect de l'ordre

constitutionnel en Guinée-Bissau et des dispositions prévues dans le cadre de la transition et du processus électoral.

En ce qui concerne la situation sécuritaire au sein de la sous-région, notamment dans la bande sahélo-saharienne, la Conférence s'est inquiétée de la multiplication des attaques armées, de la prolifération des armes et des actes terroristes et a réaffirmé sa détermination à assurer la paix et la sécurité dans les Etats membres de l'Union.

Au sujet de la situation alimentaire de l'Union, la Conférence s'est félicitée des résultats du comité de haut niveau sur cette question et a rappelé la nécessité pour les Etats d'appliquer la recommandation du Sommet de l'Union Africaine de Maputo tenu en juillet 2003, visant à consacrer un minimum de 10% de leur budget au développement de l'agriculture.

Par ailleurs, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un acte additionnel instituant l'obligation de réserve des chefs et membres d'organes et d'institutions de l'UEMOA, par rapport aux activités politiques dans les Etats membres.

La conférence a, en outre décidé par acclamation de renouveler le mandat du président en exercice, Faure Gnassingbé.

A l'ouverture des travaux de la session, le président Faure avait estimé que malgré les défis auxquels est confrontée l'Union, l'on peut se réjouir de constater que l'agenda au sein de l'UEMOA progresse à la faveur des réformes structurelles engagées pour répondre aux attentes des populations des Etats membres.

Il a toutefois appelé à la vigilance. " Nous devons être inventifs pour ouvrir de nouveaux sentiers vers une intégration plus forte au sein de notre espace communautaire ", a-t-il souligné.

De son côté, le président du

Conseil des ministres de l'UEMOA, M. Tiena Coulibaly, ministre malien des Finances et du Budget a affirmé qu'en 2012, les performances économiques de l'Union seront meilleures. Le taux de croissance économique est attendu à 6,0% et la reprise sera portée, selon lui, par entre autres le retour de la paix en Côte d'Ivoire et les progrès attendus dans les secteurs miniers et pétroliers.

Soulignons que le directeur exécutif de l'ONUSIDA, M. Michel Sidibé, invité de marque à ce sommet, avait plaidé pour plus d'efforts en vue de combattre le Sida et offrir un meilleur traitement et une meilleure protection aux populations africaines.

Olivier TCHAKPALA

Fait divers

MAUDITE MORT

Le sieur Doumbi, jeune fonctionnaire de son état lutte actuellement entre la vie et la mort. Il est admis en soins intensifs ce lundi de pentecôte au Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé suite à ses malaises cardiaques. Pourtant, l'homme était bien portant. Du moins, il l'était avant qu'il ne se rende de lui-même à l'hôpital. Il y était allé au chevet de sa dulcinée, hospitalisée elle aussi suite à des malaises cardiaques. Il allait donc voir sa fleur de beauté, sa papaye et sa carotte qu'il aime tant et pour qui il a tout donné pour la voir guérie. Hélas, il ne la verra plus. Du moins, il ne pourra plus continuer la vie amoureuse avec elle, encore moins la voir vivante.

Alors qu'il avançait vers la cabine où était logée sa "moitié", il croise sa tante maternelle. Elle venait de la morgue, les deux mains sur la tête et les yeux rouges. Elle fondait en larmes. " Que s'est-il passé, ma tante ? As-tu des problèmes de santé ? ", s'est-il pressé de savoir. " C'est terrible ! ", répliqua la tante.

Les minutes qui ont suivi furent très difficiles aux deux interlocuteurs. Sans dire mot, l'homme partit. Il rebroussa chemin pour ensuite disparaître dans la nature sans laisser de trace.

" Profitant de la lumière qui éclairait les lieux en ce moment, j'ai aperçu mon neveu. Il était déboussolé. Il avait formé des poings comme s'il se préparait à monter sur le ring ", a laissé entendre la tante avant de renchérir en ces termes : " comme mes yeux étaient remplis de larmes, j'avoue que je ne maîtrise pas les conditions dans lesquelles il a pris congé de moi. J'ai juste réalisé qu'il n'était plus avec moi ".

Elle s'apprêtait à ramasser les effets vestimentaires lorsque, par les fenêtres de la salle d'hospitalisation, elle entendit des cris. " J'ai tout de suite identifié ces cris. J'ai compris que c'est mon neveu qui a perdu le contrôle ".

Elle n'avait pas tort. Certes elle avait cru que les cris venaient de derrière la salle d'hospitalisation or tout se passait plus loin. Effectivement c'était bien Doumbi. Ses cris venaient de l'intérieur de la morgue. Deux individus, probablement employés dans ce service venaient d'y déposer un corps. C'est eux qui ont porté secours à Doumbi. La tante a rencontré les deux hommes à la sortie-est de la morgue. Ils poussaient un brancard sur lequel était couché le sieur Doumbi. Il était presque inanimé.

" Il a poussé deux à trois cris et il s'est effondré ", ont-ils expliqué avant d'ajouter : " Nous étions achamés à ranger un corps dans un casier lorsque nous avons entendu de fracassants bruits de portes. Nous nous sommes demandé qui peut produire ces bruits en cette heure tardive de la nuit. Nous nous préparions à vérifier la provenance desdits bruits quand nous avons découvert cet homme au sol ". " Nous ignorons tout de ce qui a pu bien lui arriver. Mais nous estimons qu'il s'était trouvé dans cet endroit par hasard et pris de peur, il a craqué ". " Nous avons constaté qu'il a ouvert beaucoup de portes. N'étant pas un habitué de la morgue, il a certainement vu des corps allongés. Beaucoup de gens ne le supportent pas ". " Nous pensons que son choc est léger et qu'il va pouvoir s'en sortir ", ont-ils conclu.

Saisissant l'opportunité, la tante a porté à leur connaissance tout le film de ce qui a pu le conduire là puis, elle les a remerciés pour le service rendu.

La rédaction de la Chronique de la Semaine, votre journal, profite de cette triste occasion pour souhaiter prompt guérison au sieur Doumbi et prie Dieu Tout Puissant d'accorder le repos éternel à l'âme de la dulcinée.

B. TALOM

Lumière

Qui est chrétien?

1. Nombreux sont ceux qui clament haut et fort qu'ils sont chrétiens ou mieux qu'ils sont de plein pied dans la nouvelle Alliance. Selon Mathieu 7 : 21 " Ceux qui me disent: Seigneur, Seigneur! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux ". Quelle est cette volonté dont parle le Seigneur Jésus ? Lisons Hébreux 10 : 9-10 " Il dit ensuite : Voici, je viens pour faire ta volonté. Il abolit ainsi la première chose pour établir la seconde.

C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus Christ, une fois pour toutes ". Ce verset nous explique que la volonté de Dieu dont il s'agit, c'est que Jésus-Christ doit abolir l'ancienne Alliance ou la Loi ou les dix commandements pour établir la nouvelle Alliance, c'est-à-dire la foi en Jésus-Christ.

Toi qui te proclames Chrétien, fais-tu la volonté de Dieu ? Ne pratiques-tu pas la Loi ? Mon frère, toi qui obéis aux dix commandements comme ton pasteur ou ton prêtre te l'enseigne dans des bâtiments appelé temple, toi qui donnes la dîme et les offrandes, tu es en train de pratiquer l'ancienne Alliance que Jésus a abolie pour faire la volonté de Dieu. Désolé, mon frère, tu es en pleine perdition car la volonté de Dieu, c'est que tout Chrétien ne doit plus pratiquer la première Alliance. Or c'est dans la première qu'on donne la dîme, les quêtes, on célèbre les fêtes (la fête de pâques, de pentecôte, d'ascension, de moisson, etc.). Ce qui voudrait dire que ceux qui continuent ces pratiques ne font pas la volonté de Dieu et donc ne sont pas des Chrétiens.

En clair, ceux qui aujourd'hui ne font pas la volonté de Dieu et sont toujours soumis à l'ancienne Alliance avec ses pratiques, ne seront jamais reconnus par le Seigneur Jésus-Christ. " Alors, je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité ", Mathieu 7 : 23.

L'iniquité dont il s'agit, ce sont les pratiques qui sont contraire à la nouvelle Alliance. Dans la nouvelle Alliance, pas de dix commandements, pas d'offrandes, pas de dîme, pas de construction de bâtiments appelés temples. Toi qui te dis Chrétien mais pratiques encore ces genres de choses, tu es un grand malheureux car Jésus-Christ n'est pas avec toi. " Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déçus de la grâce ", Galates 5 : 4

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)

Les jeunes interpellent les chefs d'Etat de l'UEMOA

La jeunesse s'est invitée à l'ouverture du 16e sommet de l'UEMOA pour exprimer son coup de cœur pour l'Afrique et interpellier les chefs d'Etats à œuvrer à l'éradication des maux qui minent ce continent, notamment les guerres civiles, les pandémies, la pauvreté. Cette jeunesse a été représentée par quatre jeunes Togolais, en l'occurrence Mlles Adjallah Evrard et Awounon Elodie et MM. Derman Malik et Améléte Cédric, tous élèves en classe de seconde au Lycée scientifique de Lomé.

Après avoir livré leur message, les quatre jeunes ont accepté de nous expliquer ce qui a motivé leur démarche, et quelles sont leurs attentes vis-à-vis des chefs d'Etat mais aussi de la jeunesse elle-même.

Qu'est-ce qui vous a motivés à adresser aux Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA le message que vous venez de lire tout de suite ?

AMELETE Cédric : *Ce qui nous a motivés, c'est qu'en Afrique nous avons un grand problème : les guerres, le paludisme, le Sida, les viols, les massacres, les pillages. Nous voudrions que tout cela cesse et*

pour que cela cesse, il faut que ça commence par nous les jeunes, car c'est nous qui représentons la relève de demain. Nous voulons lancer un message à tous les jeunes et aux autorités pour nous aider à mettre fin à cela.

En lançant ce message, qu'est-ce que vous attendez des Chefs d'Etat ?



Les quatre jeunes togolais, porte-parole de la jeunesse africaine

AWOUNON Elodie : *A travers ce message, nous attendons des conseils, des soutiens et des emplois parce que nous constatons un taux de chômage vraiment élevé en Afrique. Comme c'est nous la relève de demain, nous attendons des Chefs d'Etat des emplois pour*

pouvoir nous aider à résoudre ce problème.

Vous avez interpellé les Chefs d'Etat, mais quelle est, selon vous, la partition que doivent jouer les jeunes ?

DERMAN Malik : *Aux jeunes, nous voudrions qu'ils prennent conscience de ce que nous sommes la relève de demain et que ce sera à nous d'assurer un avenir prospère à notre terre, l'Afrique. Il faudrait que nous nous mettions au travail pour pouvoir tenir cet engagement et construire une belle Afrique pour demain, une Afrique sans guerres, sans violence et stable.*

Vous êtes des jeunes togolais à lancer ce message, que dites-vous à vos frères et sœurs jeunes des autres pays de l'UEMOA ?

ADJALLAH Evrard : *Aux autres jeunes de l'espace UEMOA, je leur dis d'abord du courage parce que relever le*

défi de demain n'est pas chose facile. C'est pour cela que par ce message, nous les interpellons à ne jamais baisser les bras. Le combat devra commencer par nous-mêmes, il faut qu'ils soient forts car nous espérons que l'Afrique changera.

Comme nous parlons d'intégration, dites-nous quel accueil vous réserverez à un jeune de l'UEMOA qui arrive au Togo ?

ADJALLAH Evrard : *En fait l'espace UEMOA et l'intégration veulent dire la même chose. Nous ne faisons pas de différence entre nous les jeunes. Nous sommes des Togolais, bien sûr et nous serons là pour accueillir, les bras ouverts, nos confrères d'autres pays de l'espace. Le Togo sera toujours là pour eux, et nous sommes là pour partager notre culture avec eux. Alors, qu'ils n'hésitent pas à venir visiter notre pays ; et nous jeunes togolais, nous sommes là pour partager leurs idées.*

Quel message pour toute la jeunesse africaine ?

AMELETE Cédric : *A toute la jeunesse africaine, nous la convions à se battre parce que ce monde, c'est nous qui devons le construire, précisément l'Afrique qui a beaucoup de ressources. Nous tous, nous devons nous unir pour construire l'Afrique pour nous-mêmes et pour les générations futures, et ce n'est pas en restant chacun dans son coin qu'on peut réussir, mais en nous mettant ensemble.*

L'UEMOA dévoile aux médias son Plan stratégique et sa Vision 2020

En prélude au 16e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui s'est tenu hier à Lomé, un séminaire de sensibilisation et d'information sur le Plan stratégique et la Vision 2020 de cette organisation sous-régionale a regroupé, lundi dernier à l'hôtel Eda Oba, des journalistes venus des pays membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

Organisée par la Commission de l'UEMOA, cette rencontre visait à éclairer les journalistes sur le Plan stratégique 2011-2020 et la Vision UEMOA 2020 afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, celui d'informer les populations sur l'évolution du processus d'intégration, notamment la mise en œuvre des différents chantiers.

A cet effet, deux communications, l'une sur la Vision 2020 de l'UEMOA et l'autre sur le Plan stratégique 2011-2020, ont été présentées aux participants par l'Unité de Planification Stratégique (UPS).

Il ressort de ces communications que le Plan stratégique constitue un nouveau départ pour la Commission de l'UEMOA à travers l'aboutissement d'une longue démarche de changement entreprise par les hautes instances de l'Union afin d'imprimer une dynamique nouvelle au processus d'intégration économique. Il est l'aboutissement de nombreux échanges et réflexions internes et de consultations externes et repose sur une analyse rigoureuse des forces et faiblesses, opportunités et menaces, identifiées au travers d'enquêtes réalisées auprès des Etats membres, de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des fournisseurs de services et du personnel de la



Vue partielle des Chefs d'Etat et de gouvernement

Commission.

Ce plan qui formalise la mission et la vision de la Commission à l'horizon 2020, se décline en cinq axes stratégiques recoupant les questions essentielles dont le traitement adéquat garantira à l'Union des résultats satisfaisants dans la réalisation de ses réformes.

La Vision 2020 exprime des idées nouvelles, audacieuses et volontaristes. Elle permet à la Commission de dessiner le futur de l'Union en intégrant des paramètres divers aussi importants que la sécurité, la démographie, le changement climatique ou la crise financière internationale.

Selon le président de la Commission de l'UEMOA, M. Cheikhe Hadjibou Soumaré, à travers le Plan et la Vision, son institution a ainsi opté pour la planification stratégique en ciblant les domaines d'actions prioritaires sur lesquelles elle doit davantage orienter ses moyens en vue d'accroître ses performances.

Il s'agit, a-t-il dit, d'une efficacité accrue et d'un impact réel des interventions de la Commission sur les conditions de vie des populations de l'Union.

Une presse à la mesure des ambitions

Pour gagner ce pari, la

Commission entend s'appuyer sur les médias. " La communication est au cœur de la réussite de notre processus d'intégration ", a souligné M. Soumaré à l'ouverture du séminaire.

Tout en saluant l'action des médias et leur contribution de qualité au processus d'intégration, il a appelé la presse de la sous-région à ne pas décevoir au regard des enjeux et des défis actuels. " Nous devons avoir une presse à la mesure de nos ambitions qui obéissent aux normes et standards de qualité, de performance et d'efficacité ", a-t-il martelé avant de promettre le soutien de la Commission aux médias en vue de leur permettre d'être plus performants.

Selon lui, la Commission pourrait aider à la formation des journalistes à travers des centres d'excellence avec des programmes spécifiques et adaptés. " Cela peut se faire à travers des projets et programmes tirés directement du Plan stratégique et de la Vision ", a-t-il expliqué avant de souhaiter bénéficier des médias un accompagnement à travers des critiques et suggestions objectives, conformément à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

Olivier TCHAKPALA

Message des jeunes à la 16e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA

A mon réveil, quelle belle Afrique avec ses champs luxuriants et ses vertes prairies !

Quel belle Afrique avec sa fraternité, sa solidarité et son humanisme fécond !

Puis, le malheur est arrivé : guerres civiles, massacre des innocents, vols, viols, pillages...

Oh pauvres mamans endeuillées !

Oh pauvres orphelins abandonnés !

Face à ces drames, nous jeunes, allons-nous mobiliser pour sauver la mère patrie !

Nous jeunes, décidons de nous lever comme un seul homme pour dire : Plus jamais ça !

Unis comme les doigts de la main, nous lutterons de toutes nos forces pour protéger nos mères, nos sœurs et nos frères !

En rangs serrés, nous cultiverons l'amitié, la fraternité et la solidarité afin que l'Afrique vive en paix !

Alors, nos pères et mères, vous Chefs d'Etat de l'UEMOA, nous sollicitons vos conseils, votre soutien !

Ainsi unis, nous vaincrons le Sida, le paludisme, bref la pauvreté.

Aidez-nous à obtenir des emplois afin d'assurer notre avenir !

Aidez-nous à ramener la paix et la sécurité dans notre sous-région !

Grâce à votre appui, nous assumerons ainsi notre devoir de génération !

Unis et solidaires, nous bâtirons une Afrique forte, prospère et solidaire pour le bonheur de ses populations.

Vive l'UEMOA !

Vive l'intégration !

Club de la presse du 1er juin 2012

La législation togolaise en matière de presse au menu des débats

Les professionnels des médias se sont retrouvés le 1er juin dernier à la Maison de la presse à Lomé dans le cadre du club de la presse. Une initiative de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) appuyée par la Fondation Friedrich Erbert Stiftung (FES).

La rencontre du 1er juin 2012, deuxième du genre cette année a été placée sous le thème : " La législation togolaise en matière de presse, contenu, atouts, insuffisances, suggestion de réformes ".

C'est Me Florent Jonas Sokpo, avocat à la Cour qui a animé les débats en présence du secrétaire général de l'UJIT, Crédo Tétéh, du directeur de la Maison de la Presse, Basile Agbo et du chargé de programme de la FES, Rifin B. Godjo.

Dans son mot de bienvenue, le secrétaire général de l'UJIT s'est réjoui de cette rencontre en ce jour de la journée de l'arbre au Togo, qui, a-t-il indiqué, doit permettre aux journalites de mettre en terre des arbres professionnels avec beaucoup plus de professionnalisme.

De son côté, le chargé de programme de la FES a fait remarquer que si les textes qui régissent la profession de journaliste ne sont pas structurés et cohérents, il est difficile pour le journaliste de faire son travail.

Il a relevé au passage les difficultés que rencontrent les journalistes dans l'accès aux documents officiels qui, a-t-il dit, devraient leur permettre de vérifier les informations (les scandales financiers décriés dans un service public ou un ministère par exemple). " S'il n'y a pas une loi en la matière, le journaliste est obligé de jongler ", a-t-il souligné. Ils s'est dit convaincu que si les textes en la matière ne sont pas cohérents et structurés, le journaliste peut faire son travail, mais il y aura problème.



Me Jonas Sokpo a structuré son exposé en trois étapes, à savoir : les aspects positifs, les limites, suggestions des réformes. Avant de développer ces points, le conférencier a expliqué que la liberté d'expression et d'opinion est garantie par la Constitution, la loi organique, la carte de presse, etc, comme un droit inaliénable. Tous ces textes sont appuyés par des conventions en la matière que le Togo a ratifiées (Charte africaine des droits de l'Homme, Déclaration de Bamako, etc.). Cependant, relève-t-il, la liberté d'expression n'est pas absolue, l'exercice de ce droit se fait dans le respect des textes. " Il est impérieux que dans le recouvrement des informations, le journaliste se demande si les informations recueillies sont fiables afin de les confronter à d'autres sources ", a-t-il fait remarquer.

Pour matérialiser l'existence de cette liberté de presse au Togo, le code de la presse a été adopté en 1990 puis en 1998 (amélioré, référence en Afrique). Il sera rectifié en 2000, 2002 puis en 2004.

Parlant des atouts de cette législation, le conférencier a indiqué que le code est conforme aux standards internationaux, les peines ont été assouplies et la liberté de la presse reconnue. La presse écrite, a-t-il ajouté, n'est pas soumise à une autorisation préalable mais à une déclaration. " Un bon

journaliste peut faire convenablement son travail sans tomber sous le coup de la loi, au regard de ces textes ", a-t-il fait savoir.

Abordant les faiblesses de la législation en matière de presse, Me Jonas Sokpo a fait ressortir l'absence d'un texte qui rassemble le code normatif de la presse écrite et audiovisuel (incohérence). De même, il n'y a pas d'obligation pour que l'entreprise de presse soit créée sous forme de société ; quand on poursuit un journal, des biens du journal sont confondus au patrimoine de l'entreprise. Il a, par ailleurs, évoqué la nécessité d'ériger les médias d'Etat en médias publics et le problème d'attribution des fréquences (il y a une institution qui l'attribue et une autre qui la retire).

Comme suggestions à tous ces dysfonctionnements, le conférencier propose de :

- Songer à faire un cadre normatif cohérent (presse écrite et audiovisuel)
- Créer une législation en matière de la presse en ligne
- Revoir la définition de Journaliste professionnel
- Adopter la convention collective
- Supprimer certains délits de notre code.

Un débat très animé a suivi cette présentation.

Pierre A.

Jeux Olympiques de Londres 2012 :

La liste des qualifiés togolais s'allonge

Le public sportif togolais aura toute son attention focalisée sur les Jeux Olympiques (JO) de Londres 2012, en Angleterre. Et pour cause, la délégation d'athlètes togolais réduite au départ, n'a cessé de grossir. Cette bonne nouvelle a été annoncée à l'opinion par le président du Comité National Olympique Togo (CNOT), le Général P. Nabédé, le 31 mai dernier, au cours d'une rencontre avec les acteurs sportifs, au siège de l'institution à Lomé.

Sacha Délagnon, le brillant judoka évoluant du côté de la Suisse, ne sera pas seul à défendre les couleurs nationales. Après l'élimination de Benjamin Boukpeti, en Canoë

Kayak slalom, aux Jeux Africains en Afrique du Sud début février 2012, le médaillé de bronze des JO de Pékin en 2008, n'a obtenu son billet pour Londres 2012 que grâce à un recours concluant qu'il a introduit auprès du Comité International Olympique (CIO).

Ce repêchage de l'athlète togolais n'est pas le fruit d'un hasard. Selon le président du CNOT, beaucoup d'arguments ont milité en faveur du Togolais. Non seulement Boukpeti est arrivé au second rang aux Jeux Africains derniers malgré son avance de 09 secondes sur son principal challenger, le Nigérian Nathan Akinoyemi, mais aussi il est médaillé olympique et son complexe "Amadosa" (où une certaine de jeunes Togolais sont formés dans la discipline) est une illustration qu'il est un athlète de confiance qui mérite qu'on lui accorde une seconde chance.

Autre cette qualification sur le fil, trois autres athlètes togolais ont été retenus dans le cadre de l'universalité des jeux, une sorte d'obligation pour le pays de présenter des athlètes pour la discipline indiquée. Il s'agit de Rebecca Adjo Kpossi (en natation), de Lamboni Lankantien (au 400m haie) et de Napo Barnab (au 100m).

Le président du CNOT indique que d'autres athlètes togolais attendent de connaître leur sort. Il s'agit notamment de Agbétoglo Koami (en tennis de table) qui est au centre de formation à Nantes en France et de Amégbéto Yawo Messan (en natation) qui est aussi au centre de formation à Havres toujours en France. Ils sont suivis de très près à chaque sortie internationale par le



Vue partielle de l'assistance lors de la rencontre

CIO afin de faire passer leur dossier.

En somme, la délégation togolaise est composée à ce jour de cinq athlètes : Sacha, Boukpeti, Kpossi Rebecca, Lamboni et Napo. Et si les dieux du sport planchaient pour le Togo, cette liste s'ouvrira à deux autres athlètes, notamment Agbétoglo Koami et Amégbéto Yawo Messan.

L'heure est aux prières et à la concentration pour que les entraîneurs et les stagers soient concluants afin de hisser haut dans le ciel londonien le drapeau togolais porté par ses représentants.

JPB

Eliminatoires Coupe du Monde FIFA Brésil 2014 / Togo-Libye (1-1)

Les Eperviers ratent leur entrée dans la compétition - Amateurisme et complaisance minent le foot togolais !

Les éliminatoires de la coupe du Monde FIFA, Brésil 2014 étaient, le week-end dernier, à leur première journée. Les sélections nationales du continent ont connu chacune des fortunes diverses. Du côté du pays de docteur Kaolo et de Gnavor Akpalo, l'on retient son souffle. Les Eperviers du Togo, à domicile, ont été tenus en échec par les Chevaliers de la Méditerranée, de la Libye, un but partout à la fin du temps réglementaire.

Le Onze national togolais, mondialiste en 2006, avec six participations à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), une participation à la Coupe du monde junior en 1987, et finaliste malheureux à CAN U-17 en 2007, n'a pas fait mieux qu'un match nul, le week-end dernier, sur ses propres installations, face à une sélection libyenne dont le palmarès

est presque vierge. Malgré une bonne entame de la partie côté togolais, avec l'ouverture du score dès la 8ème minute (œuvre de Kalen Damessi pour sa seconde apparition officielle en sélection nationale), les Togolais se sont montrés moins réalistes, limités techniquement et tactiquement, se contentant de jouer dans leur camp pour éviter de se découvrir. La preuve, ils ont été rattrapés au score à la 15ème minute suite à une nième erreur défensive. Et après, plus rien ne changera au marquoir.

Sur l'ensemble de la rencontre, les Eperviers, même si l'envie y était, ont tout simplement été en deçà de la moyenne. En dehors de quelques individualités à l'image de Donou au couloir droit, de Mama Gafar au couloir gauche, l'inamovible Romao au milieu récupérateur, de Mani Sapol en animation de jeu, de Serges Gapké...autres Eperviers, faisaient

de la figuration puisqu'ils avaient du mal à gagner leur duel face à leurs vis-à-vis. Et pour couronner le tout, le technicien français, Didier Six, a fini la rencontre dans les vestiaires, après son expulsion à la 73ème minute.

Malgré ses nombreux professionnels évoluant dans des championnats huppés d'Europe du continent, le staff technique togolais, aveuglé par des pesanteurs et d'autres considérations, n'a pas fait mieux que de faire confiance à des joueurs de second rang ou en fin de carrière. Comment comprendre qu'en l'absence de l'ex capitaine et attaquant international Adébayor Shéyi, on préfère faire appel à Araw Camaldine (2 buts, CFA France), à Aloénou Baker (4 buts, D1 Tunisie). On préfère aussi sortir un joueur comme Sapol qui donnait des sueurs froides aux milieux libyens au profit de Moustapha Salifou qui vient, après trois années de disette, de trouver un club de D3 en

Allemagne. On préfère aussi Tchagouni Baba (0 match de L1 avec Dijon et dont les sorties hasardeuses ont failli faire perdre le match à ses coéquipiers) à Cédric Mensah (8 matches avec la réserve de Marseille, L1 France). Et les cas sont légion. On se demande au regard de tout cela si la Fédération Togolaise de Football (FTF) avait vraiment envie de faire un bon résultat lors de cette confrontation. C'est dans cette atmosphère que les Eperviers s'envolent ce jour pour la RDC où ils affronteront, avec le même effectif, les Léopards, dimanche prochain, et pour quel résultat ?

Visiblement, le "sorcier blanc" des Eperviers du Togo est venu accompagner le sport roi togolais au mouvoir plutôt que de le ressusciter. Et pourtant, c'est avec un entraîneur local que les Eperviers locaux ont remporté la dernière CHAN au Nigéria.

J-P B

CHRONIQUE
de la semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest

Récépissé n°0338/05/03/08

15 BP : 82 Lomé - Togo

Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre

Carole AGHEY

A. KAPO

B. Talom.

Dao Kossi

Vicarmelo T.

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.



Libérez votre envie de communiquer

jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

INTERNET

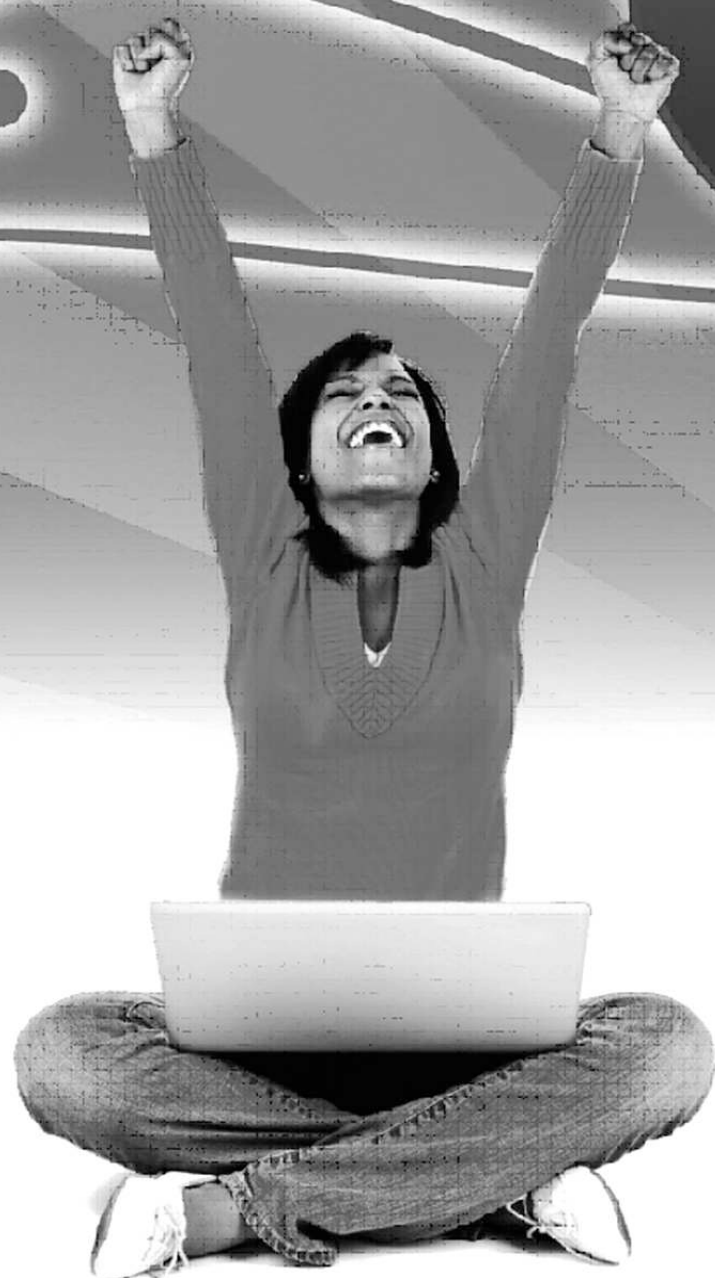
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*

VOIX

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwê fri
mlé fri



* Selon l'offre choisie



**POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 112
OU VOTRE GESTIONNAIRE.**

TOGO TELECOM, La Référence



STE UNIPRIX SARL

1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée, près des rails/Tel: 22 20 93 45/Fax: 22 20 93 47 Lomé



Des portables de qualité



Uniprix, distributeur exclusif

UNICAVE DU BOULEVARD

TOUT SUR LES VINS & LES CHAMPAGNES



Du bon vin



Fines en Bulles (Mousseux)



Du vin de qualité à la portée de toutes les bourses



Henriot (Champagne)



Roc du Gouverneur



Charles de LAROCHE

Bd du 13 Janv. Im AVENIDA à côté de l'UTB Lomé-Togo / Tel: 22 41 90 88 / Cell. 90 32 99 48

unicave, les raisins de la vieille vigne